L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 22 JUIN 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Un charpentier ou un menuisier parlant français et pouvant fournir de bonnes recommandations. Il trouvera de l'emploi toute l'année. Ecrire Box 141, New Orléans.

PERDUE—Une jument couleur baie, pieds blancs. Récompense à quiconque la ramènera ou en donnera des nouvelles à Jean Capdeboscq, rue Baptiste et Chemin de Gentilly.
21juin—2f

DEMANDES D'EMPLOI.

UN parfait jardinier, muni des meilleures recommandations, désire trouver de l'emploi en ville ou à la campagne. S'adresser : Gérard, rue Toulouse, 7. 16juin—7f

DEMANDE d'emploi.—Une jeune fille Française désire être employée par une famille allant en France. S'adresser à Mme Fourcade, coin Hôpital et Dauphine.
13 juin—2 pos

A VENDRE.

A VENDRE—2 belles jeunes juments par H. Pierre, aux Fair Grounds, Gentilly Road, porte nombleurs' entrasse. 16juin—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Bernard Gorry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,332—Division A—Attendu que James Gorry (né James M. Walsh), a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernard Gorry, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22 juin—22,26,30

Succession de Frederick Gast.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,745—Division B—Attendu que H. H. Flasposhler a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Gast, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
21juin—21,26,30

Succession de Otto Hantz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,313—Division B. Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Otto Hantz, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 juin—18 22 27

Succession de Frank Lamanette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,224—Division C—Attendu que Mme Agnès Lamanette a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Lamanette, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

Succession de E. S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,937—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edwin T. Merrick, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 18 22

AVIS AUX CREANCIERS.

H. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 26,182—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Damiens, comme syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Wm Voges vs ses créanciers.—No 27,024, Division B.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William Voges soit et est par le présent accepte par la cour et bénéfice des dites créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée par devant Henry H. Kor, notaire, au numéro No 184 rue Chemin au cette ville, le samedi 22me jour de juin 1889, à 11 heures a.m., à l'effet d'élire un syndic et de faire parler contre la décharge du dit William Voges, et aussi pour voter et déterminer sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mr. Fred. Fenner, Esquire avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cet affaire.

Nouvelle Orléans, 20 mai 1889.
FRED. D. KING, Juge.
Signé:

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
22 mai—31 au 22 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 27,268—Division B.—J. W. H. Eckert vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, J. William H. Eckert soit et est par le présent accepte par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Félix J. Dreyfous, notaire, à son bureau, No 21 Carondelet de la Bourse, en cette ville, jeudi, le 18me jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues et que Jno. D. Grace, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1889.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
Signé:

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22juin—mai au 22 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. No 27,261—Division B.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William Voges soit et est par le présent accepte par la cour au bénéfice des dites créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée par devant Henry H. Kor, notaire au numéro No 184 rue Chemin en cette ville, le samedi 22me jour de juin 1889, à 11 heures a.m., à l'effet d'élire un syndic et de faire parler contre la décharge du dit William Voges, et aussi pour voter et déterminer sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mr. Fred. Fenner, Esquire avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cet affaire.

Nouvelle Orléans, 20 mai 1889.
FRED. D. KING, Juge.
Signé:

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
22 mai—31 au 22 juin

Succession de Veuve Benjamin Borne.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,281—Division B—Attendu que Félix Borne a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Veuve Benjamin Borne, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 juin—18 22 27

Succession de Frank Lamanette.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,224—Division C—Attendu que Mme Agnès Lamanette a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Lamanette, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

Succession de E. S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,937—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edwin T. Merrick, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément à la loi.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 18 22

AVIS AUX CREANCIERS.

H. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 26,182—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Damiens, comme syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. Wm Voges vs ses créanciers.—No 27,024, Division B.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire William Voges soit et est par le présent accepte par la cour au bénéfice des dites créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée par devant Henry H. Kor, notaire au numéro No 184 rue Chemin en cette ville, le samedi 22me jour de juin 1889, à 11 heures a.m., à l'effet d'élire un syndic et de faire parler contre la décharge du dit William Voges, et aussi pour voter et déterminer sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Mr. Fred. Fenner, Esquire avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cet affaire.

Nouvelle Orléans, 20 mai 1889.
FRED. D. KING, Juge.
Signé:

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
22 mai—31 au 22 juin

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.
L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous certifions, par les présentes, que toutes les opérations à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
Comm'rs.
Grand Tirage Mensuel,
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 JUILLET 1889
GROS LOT: $30,000
100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS :
1 Lot de ...$300,000, soit $300,000
1 Lot de ... 100,000, ... 100,000
1 Lot de ... 50,000, ... 50,000
1 Lot de ... 25,000, ... 25,000
2 Lots de ... 10,000, ... 20,000
5 Lots de ... 5,000, ... 25,000
25 Lots de ... 1,000, ... 25,000
100 Lots de ... 500 ... 50,000
200 Lots de ... 300, ... 60,000
500 Lots de ... 200, ... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION :
100 Lots de $500, soit ... $50,000
100 Lots de ... 300, ... 30,000
100 Lots de ... 200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit ... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
2,134 Lots se montant à ... $1,054,800
On demande des agents partout.
IMPORTANT.
Remises par Postes Notes, Express Money Order, ou Lettres de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.
S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, La.
Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à
New Orleans National Bank,
New Orleans La.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
R. S. Whitaker et R. H. Downing vs. Max Schultz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,270.—En vertu d'un writ de fari facias émis dans cette affaire j'ai saisi et par le consentement des parties je vendrai à l'encan à mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, LUNDI, 24 juin 1889, à 2 heures p. m.—

Un lot assorti de meubl. à de maison confortablement à un invalidaire.
Conditions—Comptant.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21juin—21 22 23 24.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vve D. L. Hermion vs. la succession de Pierre Théophile Commagère, No 23,604
—et—
La succession de Pierre Théophile Commagère, No 3,393.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendus le 28 mars 1889 et signés le 3 avril 1889 dans la première affaire mentionnée; et d'un ordre de vente daté du 21 mai 1889, dans la seconde affaire mentionnée, tout signés par le juge soussigné juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'île désignée par le numéro 312, borné par les rues Colisée, Sontag, Perrier et Robert, désigné comme lot No 6, sur un plan annexé à l'acte de vente reçu par E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, le 24ème jour d'avril 1867, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Colisée, sur une profondeur de cent un pieds entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur, de Jacob Briwa, confrondement à un acte passé devant M. T. Ducros, notaire, en date du 14 mai 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
19 juin—19 27—juillet 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de machines à coudre, machines, moteur électrique, Lingerie pour manufacturer.
—A—
Wilson frères vs Crescent City Manufacturing Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,149—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux lieux ci-après désignés, le LUNDI, 24 juin, 1889, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local, No 205 rue du Canal.

1° Tout le contenu du dit local, consistant en machines, moteur électrique, machines à coudre, virtrines, étagères, comptoirs, meubles, etc. Aussi un grand lot d'objets de toilette pour hommes, bijouterie, montres, bagues, etc., tout mis inventorié par un inventaire déposé en mon bureau.

2° Le terme non expiré du bail du dit local No 205 rue du Canal, à raison de $150 par mois payable mensuellement et expirant le 1er octobre 1890, conformément au bail fait entre le Dugas et le terme non expiré du sous bail d'une partie du dit local, à raison de $50 par mois payable mensuellement et expirant le 1er octobre 1890, conformément au bail fait entre le défendeur et le District Assembly No 102, Knights of Labor et la rue du Canal, sous le dit date.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 15 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.
Veuve Evelina Mathé vs Veuve Mary Ann Fish.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,216—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 6 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre ou portion avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Johnson, Gravier, Ursulines et Robertson, désigné comme lot No 5 du terrain désignés par les Nos Un à Quatre inclusivement, sur un plan dressé par L. G. roux et Bernard, ingénieur, en date du 6 février 1866, notaire en cette ville, comme plan No 23 dans son livre de plans No Quatre. Le dite portion de terre mesure soixante pieds de face à la rue Johnson sur le côté le plus près de la rue Hôpital, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3 10 17 24—1 6 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'une magnifique maison de résidence, portant le No 116 de la rue Colombus, avec grands terrains, etc., dans le Troisième District.
Kureka Homestead Society vs Bailey Duke Legros.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,419.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Colombus, Henriette, Delerd, et Willow, au vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. W. C. Kilis, juge de la dite Cour, en date de 19 juin 1889, seront vendus les articles ci-dessus décrits et qui sont plus amplement détaillés par un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20juin—20 25—juil 1

ANONCE JUDICIAIRE.
Le contenu d'une manufacture à vapeur
De Châssis, Persiennes, Jalousies, Portes,
Consistant en matériaux, machines à vapeur, bouilloires, arbres de couche, poulies, mentionnés dans les lettres de Gagnage, suit, etc.
Aussi, les comptes ouverte et à recevoir, etc.,
Dans l'affaire de Patrick C. Malone vs. Ses Créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26,642.
VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. W. C. Kilis, juge de la dite Cour, en date du 28 juin 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Carondelet, Laurel, Jonquille et Hillary, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur 127 pieds de profondeur et 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Jonquille, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison double couverte en ardoises ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, cour brique, etc., etc., louée $12 par mois.

2° Un lot de terre dans l'île compris entre les rues Lagardie maintenant Bourbon, Mirabeau actuellement Marais et Hyphar et Union, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Hegard ou Bourbon sur 127 pieds de profondeur et 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Union, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison double couverte en ardoises ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, cour brique, etc., etc., louée $12 par mois.

3° Un lot de terre dans l'île compris entre les rues Lagardie maintenant Bourbon, Mirabeau actuellement Marais et Hyphar et Union, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Hegard ou Bourbon sur 127 pieds de profondeur et 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Union, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison double couverte en ardoises ayant huit chambres, deux citernes, lieux d'aisance, cour brique, etc., etc., louée $12 par mois.

4° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la même district et lieu, attenant à la propriété ci-dessus et accidentel décrite; lequel lot de terre étant à une distance de 99 pieds 4 pouces de la rue Poydras et mesure 19 pieds 8 pouces de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond, suivant un tracé de la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations consistent en une maison en briques à étage, louée à MM. Larrieu et Landes à raison de $35 par mois. Le magasin est désigné par le No 184 rue Poydras.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la même district et lieu, étant à une distance de 79 pieds 4 pouces de la rue Poydras et mesurant 21 pieds 1 pouce de face à la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles et avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond, suivant un tracé de la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations consistent en une maison en briques à étage, louée à MM. Larrieu et Landes à raison de $35 par mois. Le magasin est désigné par le No 184 rue Poydras.

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans la même district et lieu, étant à une distance de 21 pieds de la rue Carondelet, sur 91 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles et avec l'usage d'une allée de quatre pieds de large dans le fond, suivant un tracé de la rue Poydras. Les bâtisses et améliorations consistent en une maison double, louée $15 par mois.

Maison en briques double en bois couverte en ardoises, connu sous les Nos 28 et 28½ rue Carondelet, avec toutes ses dépendances, consistant en 2 chambres, gas et installations nécessaires, etc., etc., grande cour, jardin, etc., et louée $30 par mois.

Ce tout d'après des plans que l'on peut voir au lieu de la vente.

La propriété peut être visitée sur une autorisation écrite de l'encanteur.

Conditions—Comptant en passant les titres. 10 pour cent de vente payés comptant sur les lieux; l'acquéreur assumant les taxes de l'année courante et les droits de notariat.

Les actes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 mai—26 mai, 2, 9, 16, 23, 29 juin.

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de valeur dans le Second District,
No 511 rue du Canal, entre Broad et Dorgenois.
Succession de Mme Rebecca J. Hoyle.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
—Division N—No 1250.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale.—SAMEDI, 29 juin, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. Davis, juge de la dite Cour, en date du 21 mai, la propriété ci-après décrite, savoir :

Quatre certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Canal, Broad, Dorsan et Dorgenois et désignés sous les Nos 1, 2, 3 et 4 pour vingt, vingt-un et vingt deux de l'île 45, sur un plan fait par Tourné, en date du 15 mars 1864, et déposé comme plan No 3 dans son livre de plans No 2, en l'étude de S. Magner, ancien notaire de cette ville. Le lot No 4 de neuf ayant huit pieds trois pouces de front à la rue Broad, à la rue du Canal, cent cinquante-six pieds huit pouces de profondeur sur le côté du lot No vingt, cent soixante-dix pieds trois pouces de profondeur sur le côté du lot No vingt-un, et cent soixante-douze pieds deux pouces de profondeur du côté et soixante-cinq pieds onze pouces et six lignes, plus ou moins, de largeur dans le fond.

Les lots Nos vingt, vingt-un et vingt-deux ne savent, chacun, cinquante pieds de front à la rue Broad, et ont une profondeur de cent cinquante-six pieds huit pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en deux maisons doubles corps de logis avec mansards, couvertes en ardoises ayant sur chaque côté neuf chambres, plus cuisines et latrines. Il pourra être exigé de l'acquéreur de la vente le transfert de quelques chevaux et dans le fond de la bâtisse principale un hangar pour bois et charbon.

Conditions—Comptant, moins comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque, portant 7 pour cent d'intérêt jusqu'à parfait paiement et avec privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les parties intéressées. Ils sont soumis à toutes les conditions ordinaires de garantie. Les taxes de l'année en cours de vente seront assumées par les acquéreurs.

Actes de vente, pardevant G. C. Préot, notaire.
18 mai—18 28—1er 8 15 22 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un terrain de valeur rue du Canal.
Succession de W. H. Holmes.
No 15,530—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division S.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 juillet 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 juin 1889 il sera vendu, à l'encan :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies servitudes, privilèges et avantages leur appartenant qui ou qui dépendent ou peuvent en dépendre, et plus particulièrement de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clara, Willow (anciennement Bell), Delerd et le Boulevard Carondelet, et désignée comme les lots Nos 4, 5 et 6 de l'île No 15, sur un plan de Geo. T. Dumas, ancien ingénieur de la Louisiane, mesurant comme suit : ch cun des dits lots mesurant 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face sur 127 pieds 10 pouces de profondeur et 2 lignes de face au Nouveau Chemin Coquille par les profondeurs suivantes, à savoir : le lot No 4 de 125 pieds 9 pouces et 6 lignes, le lot No 5 de 125 pieds 9 pouces et 1 ligne sur le côté du lot No 5. Le lot No 5 a 126 pieds 10 pouces sur le côté du lot No 6 et le lot No 6 a 130 pieds 5 pouces sur le côté du lot No 5 et 124 pieds 7 lignes sur l'autre ligne le séparant du lot No 7.

Tel que reçu par acte 1889 et enregistré au bureau des actes de vente sous le No 1,395 et 1,396 et 1,397 et 1,398 et 1,399 et 1,400 et 1,401 et 1,402 et 1,403 et 1,404 et 1,405 et 1,406 et 1,407 et 1,408 et 1,409 et 1,410 et 1,411 et 1,412 et 1,413 et 1,414 et 1,415 et 1,416 et 1,417 et 1,418 et 1,419 et 1,420 et 1,421 et 1,422 et 1,423 et 1,424 et 1,425 et 1,426 et 1,427 et 1,428 et 1,429 et 1,430 et 1,431 et 1,432 et 1,433 et 1,434 et 1,435 et 1,436 et 1,437 et 1,438 et 1,439 et 1,440 et 1,441 et 1,442 et 1,443 et 1,444 et 1,445 et 1,446 et 1,447 et 1,448 et 1,449 et 1,450 et 1,451 et 1,452 et 1,453 et 1,454 et 1,455 et 1,456 et 1,457 et 1,458 et 1,459 et 1,460 et 1,461 et 1,462 et 1,463 et 1,464 et 1,465 et 1,466 et 1,467 et 1,468 et 1,469 et 1,470 et 1,471 et 1,472 et 1,473 et 1,474 et 1,475 et 1,476 et 1,477 et 1,478 et 1,479 et 1,480 et 1,481 et 1,482 et 1,483 et 1,484 et 1,485 et 1,486 et 1,487 et 1,488 et 1,489 et 1,490 et 1,491 et 1,492 et 1,493 et 1,494 et 1,495 et 1,496 et 1,497 et 1,498 et 1,499 et 1,500 et 1,501 et 1,502 et 1,503 et 1,504 et 1,505 et 1,506 et 1,507 et 1,508 et 1,509 et 1,510 et 1,511 et 1,512 et 1,513 et 1,514 et 1,515 et 1,516 et 1,517 et 1,518 et 1,519 et 1,520 et 1,521 et 1,522 et 1,523 et 1,524 et 1,525 et 1,526 et 1,527 et 1,528 et 1,529 et 1,530 et 1,531 et 1,532 et 1,533 et 1,534 et 1,535 et 1,536 et 1,537 et 1,538 et 1,539 et 1,540 et 1,541 et 1,542 et 1,543 et 1,544 et 1,545 et 1,546 et 1,547 et 1,548 et 1,549 et 1,550 et 1,551 et 1,552 et 1,553 et 1,554 et 1,555 et 1,556 et 1,557 et 1,558 et 1,559 et 1,560 et 1,561 et 1,562 et 1,563 et 1,564 et 1,565 et 1,566 et 1,567 et 1,568 et 1,569 et 1,570 et 1,571 et 1,572 et 1,573 et 1,574 et 1,575 et 1,576 et 1,577 et 1,578 et 1,579 et 1,580 et 1,581 et 1,582 et 1,583 et 1,584 et 1,585 et 1,586 et 1,587 et 1,588 et 1,589 et 1,590 et 1,591 et 1,592 et 1,593 et 1,594 et 1,595 et 1,596 et 1,597 et 1,598 et 1,599 et 1,600 et 1,601 et 1,602 et 1,603 et 1,604 et 1,605 et 1,606 et 1,607 et 1,608 et 1,609 et 1,610 et 1,611 et 1,612 et 1,613 et 1,614 et 1,615 et 1,616 et 1,617 et 1,618 et 1,619 et 1,620 et 1,621 et 1,622 et 1,623 et 1,624 et 1,625 et 1,626 et 1,627 et 1,628 et 1,629 et 1,630 et 1,631 et 1,632 et 1,633 et 1,634 et 1,635 et 1,636 et 1,637 et 1,638 et 1,639 et 1,640 et 1,641 et 1,642 et 1,643 et 1,644 et 1,645 et 1,646 et 1,647 et 1,648 et 1,649 et 1,650 et 1,651 et 1,652 et 1,653 et 1,654 et 1,655 et 1,656 et 1,657 et 1,658 et 1,659 et 1,660 et 1,661 et 1,662 et 1,663 et 1,664 et 1,665 et 1,666 et 1,667 et 1,668 et 1,669 et 1,670 et 1,671 et 1,672 et 1,673 et 1,674 et 1,675 et 1,676 et 1,677 et 1,678 et 1,679 et 1,680 et 1,681 et 1,682 et 1,683 et 1,684 et 1,685 et 1,686 et 1,687 et 1,688 et 1,689 et 1,690 et 1,691 et 1,692 et 1,693 et 1,694 et 1,695 et 1,696 et 1,697 et 1,698 et 1,699 et 1,700 et 1,701 et 1,702 et 1,703 et 1,704 et 1,705 et 1,706 et 1,707 et 1,708 et 1,709 et 1,710 et 1,711 et 1,712 et 1,713 et 1,714 et 1,715 et 1,716 et 1,717 et 1,718 et 1,719 et 1,720 et 1,721 et 1,722 et 1,723 et 1,724 et 1,725 et 1,726 et 1,727 et 1,728 et 1,729 et 1,730 et 1,731 et 1,732 et 1,733 et 1,734 et 1,735 et 1,736 et 1,737 et 1,738 et 1,739 et 1,740 et 1,741 et 1,742 et 1,743 et 1,744 et 1,745 et 1,746 et 1,747 et 1,748 et 1,749 et 1,750 et 1,751 et 1,752 et 1,753 et 1,754 et 1,755 et 1,756 et 1,757 et 1,758 et 1,759 et 1,760 et 1,761 et 1,762 et 1,763 et 1,764 et 1,765 et 1,766 et 1,767 et 1,768 et 1,769 et 1,770 et 1,771 et 1,772 et 1,773 et 1,774 et 1,775 et 1,776 et 1,777 et 1,778 et 1,779 et 1,780 et 1,781 et 1,782 et 1,783 et 1,784 et 1,785 et 1,786 et 1,787 et 1,788 et 1,789 et 1,790 et 1,791 et 1,792 et 1,793 et 1,794 et 1,795 et 1,796 et 1,797 et 1,798 et 1,799 et 1,800 et 1,801 et 1,802 et 1,803 et 1,804 et 1,805 et 1,806 et 1,807 et 1,808 et 1,809 et 1,810 et 1,811 et 1,812 et 1,813 et 1,814 et 1,815 et 1,816 et 1,817 et 1,818 et 1,819 et 1,820 et 1,821 et 1,822 et 1,823 et 1,824 et 1,825 et 1,826 et 1,827 et 1,828 et 1,829 et 1,830 et 1,831 et 1,832 et 1,833 et 1,834 et 1,835 et 1,836 et 1,837 et 1,838 et 1,839 et 1,840 et 1,841 et 1,842 et 1,843 et 1,844 et 1,845 et 1,846 et 1,847 et 1,848 et 1,849 et 1,850 et 1,851 et 1,852 et 1,853 et 1,854 et 1,855 et 1,856 et 1,857 et 1,858 et 1,859 et 1,860 et 1,861 et 1,862 et 1,863 et 1,864 et 1,865 et 1,866 et 1,867 et 1,868 et 1,869 et 1,870 et 1,871 et 1,872 et 1,873 et 1,874 et 1,875 et 1,876 et 1,877 et 1,878 et 1,879 et 1,880 et 1,881 et 1,882 et 1,883 et 1,884 et 1,885 et 1,886 et 1,887 et 1,888 et 1,889 et 1,890 et 1,891 et 1,892 et 1,893 et 1,894 et 1,895 et 1,896 et 1,897 et 1,898 et 1,899 et 1,900 et 1,901 et 1,902 et 1,903 et 1,904 et 1,905 et 1,906 et 1,907 et 1,908 et